

RAPPORTEUR : Emmanuel AGIUS, Président

TITRE : Médecine préventive

Mesdames, Messieurs,

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment l'article 108-2 relatif à la médecine préventive

VU le décret 85-303 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

VU la circulaire du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

Le SYMPAC ne dispose pas, à ce jour, de médecine préventive.

De ce fait, en qualité de président du Syndicat Mixte du Pays du Calais, j'ai sollicité la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers.

Celle-ci a donné son accord en date du 9 septembre 2019 pour assurer ce service.

Ainsi, je vous propose Mesdames, Messieurs de bien vouloir m'autoriser à signer la convention correspondante avec la Communauté d'agglomération de Grand Calais Terres & Mers ainsi que tous les documents afférents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

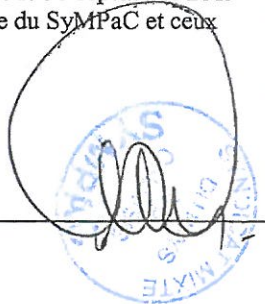
- sa réception en Sous-Préfecture le 30 septembre 2019
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCI le 27 septembre 2019

Le Président du SyMPaC,

Emmanuel AGIUS

Le Président,

Emmanuel AGIUS





COMITE SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE 2019

Le vingt-cinq septembre de l'an deux mille dix-neuf, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le treize septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS.

Étaient présents :

Mmes Malika BOUAZZI, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Jacqueline DEWET, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, MM. Emmanuel AGIUS, Gérard CLAIS, Michel HAMY, Francis LECOCQ, Dominique LEGRAND, Bernard LELIEVRE, Pascal PESTRE, Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Yves ENGRAND, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Thierry POUSSIERE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Brigitte HAVART, MM. Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Pierre PREVOST, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Étaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Guy ALLEMAND (pouvoir Mr VERON), Guy BEGUE (pouvoir Mr HAMY), Pierre-Henri DUMONT, Gérard GREMAT (pouvoir Mme HEUX), Fabrice MARTIN, Philippe MIGNONET, Henri-Christian SEREDNICKI (pouvoir Mr LEGRAND) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Béatrice BOULANGER, MM. Jean-André DELACRE (pouvoir Mr ENGRAND), Daniel PIQUET (pouvoir Mr WAY), Julien RENAULT (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Eric BUY, Bruno DEMILLY (pouvoir Mr VERMERSCH), François LE GALL (pouvoir Mr LOQUET), Marc MEDINE (pouvoir Mr KIDAD), Antoine PERALDI (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).